

## Révision du Plan Local d'Urbanisme : Ça avance !

### Le diagnostic de territoire s'achève

Après avoir analysé notre territoire pendant plusieurs mois d'un point de vue :

- > **réglementaire** (quelles orientations légales et supracommunales s'appliquent à notre territoire ?)
- > **urbain** (comment est-il structuré ?)
- > **socio-démographique** (qui y vit, y travaille ? Comment pratique-t-on le territoire ? Comment s'y déplace-t-on ?)
- > **environnemental** (quelles caractéristiques paysagères et environnementales à préserver ? Que préserver ?)

### Nous avons pu identifier les enjeux majeurs qu'il nous faudra relever pour demain :

- Valoriser notre identité à la fois maritime, périurbaine et rurale
- Préserver notre environnement et notre cadre de vie tout en maintenant l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités
- S'adapter au dérèglement climatique en proposant un urbanisme résilient, sobre et harmonieusement intégré dans notre environnement.



→ Plusieurs panneaux explicatifs sur les différentes étapes du PLU et le diagnostic de territoire sont exposés dans le hall de l'Hôtel de ville depuis l'été 2022.

→ Retrouvez également toutes les informations en ligne sur :  
<https://www.sene.bzh/urbanisme-demarches/plan-local-durbanisme>

# Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu et présenté aux habitants

## Qu'est-ce que le PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la clé de voûte du Plan Local d'Urbanisme. Il formalise le projet politique de la municipalité pour les dix prochaines années en définissant des orientations générales dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, des équipements, de la protection des espaces et de la préservation ou la reconstitution des continuités écologiques.

## Comment est-il établi ?

Le PADD s'appuie sur différents éléments :

- La **délibération** de mars 2021 qui fixait les motifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- La **participation des Sinagots** sollicités en 2021 et 2022 par le biais d'un questionnaire « Comment voulons-nous vivre à Séné dans les 10 prochaines années ? », de micros-trottoirs et d'un forum. Les habitants ont ainsi exprimé leur avis sur l'urbanisme, l'architecture, l'habitat, l'agriculture, la nature en ville, les équipements ou encore les commerces.
- Le **diagnostic du territoire**, les enseignements et grandes problématiques auxquels le futur PLU s'efforcera de répondre.
- La **réflexion des élus** venue alimenter le travail de diagnostic, notamment à l'occasion des ateliers thématiques organisés au printemps-été 2022 :
  - Quelle est l'identité de Séné ? Comment la révéler ?
  - Quels besoins en logements, équipements, commerces et services pour la population actuelle et future ? Quelles perspectives tout en poursuivant les objectifs de la loi Climat et Résilience de 2021 ?
  - Quel développement économique souhaitable pour 2035 ?
  - Quel cadre de vie voulons-nous dans 10 ans ?
  - Comment préserver notre patrimoine naturel exceptionnel dans le respect de la loi Littoral ?
- La **participation des personnes publiques associées** au projet de révision du PLU : l'Etat, la Région, le Département, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, le Conseil Régional de la Conchyliculture, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambres des Métiers, etc.

Ces temps d'échanges et ateliers ont permis à la commune de construire un véritable projet de territoire, pour tous, et avec tous. Ils ont permis de dégager des enjeux stratégiques pour l'avenir de la commune et de réaffirmer un certain nombre de priorités de l'équipe municipale.

## Quelle est sa philosophie ?

Les orientations présentées dans le PADD fixent le cadre du projet de territoire pour l'aménagement de la commune dans les dix prochaines années et au-delà.

Elles s'appuient sur **son identité à la fois maritime, périurbaine et rurale** (littoral fort, proximité de Vannes, villages éparpillés, agriculture).

Elles prennent en compte **une nature omniprésente et fragile à protéger** (biodiversité, diversités des paysages naturels remarquables, etc.).

Elles dessinent pour ses habitants et les acteurs du territoire **une commune vivante, citoyenne, qui cultive la mixité sociale et l'envie de vivre ensemble**.

Elles préparent aux défis de demain (changement climatique, risques majeurs, sobriété foncière).

# Les grands axes du PADD

## AXE 1 - UNE COMMUNE ACCUEILLANTE ET SOLIDAIRE, CULTIVANT LA MIXITÉ SOCIALE, GÉNÉRATIONNELLE ET FONCTIONNELLE



- Maintenir une dynamique démographique en cohérence avec l'objectif d'accueil d'habitants supplémentaires en cœur d'agglomération
- Favoriser une production variée de logements répondant aux besoins de tous

## AXE 2 - UNE COMMUNE AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ADAPTÉ À SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE PARTICULIER

- Maintenir la dynamique économique sans étendre les zones

d'activités économiques existantes

- Maintenir et préserver la dynamique du commerce de proximité
- Accompagner le développement numérique
- Conforter les activités agricoles existantes
- Maintenir les activités conchylicoles existantes et favoriser leur cohabitation sur un secteur dédié
- Préserver les activités de pêche en définissant des lieux de stockage pour le matériel
- Préserver et organiser les activités nautiques et favoriser un tourisme respectueux du territoire

## AXE 3 – UNE COMMUNE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN SOBRE ET ÉQUILIBRÉ

- Conforter l'armature urbaine spécifique de Séné : le rôle des **secteurs agglomérés** (bourg, Poulfanc, Langle), l'identité et le développement des **villages**, les évolutions possibles dans les **secteurs d'habitat diffus**.
- Générer les conditions d'un développement sobre et équilibré

## AXE 4 – UNE COMMUNE PRATIQUANT UN URBANISME DURABLE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Réduire l'exposition de la population aux risques
- Favoriser l'adaptation aux épisodes de chaleur et de sécheresse
- Favoriser les mobilités alternatives afin de réduire la place de la voiture
- Développer une approche bioclimatique
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables
- Favoriser la prise en compte de la nature dans le tissu urbanisé

## AXE 5 – UNE COMMUNE À L'ENVIRONNEMENT ET AUX PAYSAGES PRÉSERVÉS À PROTÉGER



- Identifier, préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue (TVB)
- Maintenir, protéger, voire renforcer les réservoirs de biodiversité
- Réglementer strictement l'évolution des constructions, des équipements et des infrastructures présents dans ces espaces ou à proximité
- Établir les connexions de la Trame Verte et Bleue avec les espaces de « nature en ville »
- Valoriser et protéger les réservoirs de biodiversité (bocage, zones humides, cours d'eau, boisements)
- Préserver les paysages et le patrimoine bâti

## Les prochaines étapes : s'informer et participer



**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables débattu en conseil municipal du 6 octobre a été présenté à une centaine de Sinagots à l'occasion d'une réunion publique le 19 octobre 2022.**

### **D'autres temps d'information et de participation seront proposés :**

- L'exposition présentée dans le hall de la mairie sera enrichie au fur et à mesure de l'avancée de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- D'autres réunions publiques seront organisées aux phases-clés de la procédure ;
- Une carte interactive sera consultable ;
- Des ateliers thématiques seront à nouveau proposés.

Tout comme cette lettre d'information, des articles dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Ville ([www.sene.bzh/urbanisme-demarches/plan-local-durbanisme](http://www.sene.bzh/urbanisme-demarches/plan-local-durbanisme)) vous permettront de suivre l'avancée du projet.

### **Rappel :**

📄 Dès à présent, un registre papier est ouvert à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Chacun peut venir y faire figurer ses remarques et observations.

Elles peuvent également être adressées par courrier à : **Mme la Maire, service de l'Urbanisme, place de la Fraternité - 56860 SENE**, ou par mail à [contact@sene.bzh](mailto:contact@sene.bzh), en précisant en objet "Révision du PLU". Courriers et mails seront ajoutés au fur et à mesure au registre général de concertation afin que chacun puisse avoir connaissance des propositions, demandes ou remarques formulées par les autres citoyens.